

**2020 DPE 3 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2019**

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2019, les résultats suivants sont constatés :

**DEPENSES**

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à 51.580.059,77 euros

Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à..... 88.258.255,86 euros

Soit un total de.....139.838.315,63 euros

**RECETTES**

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à ...46.777.640,69 euros

Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à 96.128.391,95 euros  
Soit un total de .....142.906.032,64 euros

Soit un excédent de

.....3.067.717,01 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2018 reportés (- 652.838,93 euros), le résultat pour l'exercice 2019 est excédentaire de 2.414.878,08 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de France et de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

## **1. SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 64.423.734,47 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2019.

### **1.1. Autorisations de programme**

Les crédits votés sur les autorisations de programme (AP) ont permis d'engager les dépenses nécessaires aux besoins d'investissement détaillés ci-dessous.

### **1.2. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement étaient inscrites à hauteur de 62.699.306,50 euros auxquels s'ajoutent 1.724.427,97 euros de solde d'exécution négatif reporté de l'exercice 2018.

Elles couvrent principalement des dépenses de modernisation, de rénovation du réseau d'assainissement et les adaptations induites par des aménagements de voirie, des dépenses d'équipement et de remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2019, le montant définitif des mandats émis s'établit à 51.580.059,77 euros.

#### **1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)**

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2019 à 38.927.699,59 euros,

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

- 6.874.431,14 euros ont été consommés, notamment pour des études préliminaires et certains travaux préparatoires en vue d'aménagements structurels. Des investigations amiante avant travaux et des études diverses ont été lancées pour 72.063,09 euros. Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud 5.471.690,50 euros ont été mandatés et le projet de bassin de stockage Austerlitz s'est poursuivi à hauteur de 1.135.601,98 euros. D'autres études ont été menées pour préparer le dévoiement de l'égout rue de l'Evangile à Paris 19<sup>ème</sup> pour 45.123,75 euros et également la phase 2 de l'opération de calage du modèle hydraulique pour 149.951,82 euros ;

- La rénovation du poste central de supervision des équipements du réseau d'assainissement (GAASPAR) de divers sites a été réalisée à hauteur de 1.687.842,09 euros ;
- Les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 574.047,35 euros, dont 88.166,04 euros pour la modernisation du curage, 217.908,20 euros pour la remise en état des réservoirs de chasse, et 267.973,11 euros pour l'installation de vannes à effacement rapide sur le collecteur Nord ;
- Les dépenses d'équipement informatique s'élèvent à 833.711,70 euros, dont 488.730,53 euros pour le système TIGRE, 102.829,21 euros en renouvellement de matériels, 72.362,96 euros en logiciels et fibre optique et 169.789,00 euros pour la cartographie en 3D des égouts ;
- Les dépenses de logistique se montent à 1.266.072,95 euros, dont 542.249,41 euros investis pour l'acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériels nécessaires en période de crue etc.), auxquels il faut ajouter 723.823,54 euros pour la création d'un garage à bateaux-vannes, anciennement situé Porte d'Aubervilliers, utilisé pour la future fondation Chanel, sur le site de Pantin.
- Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 11.384.943,94 euros. Il s'agit principalement :
  - des diagnostics d'ouvrages (514.691,29 euros), des travaux pour la réhabilitation des ouvrages secondaires du réseau des égouts (4.682.432,04 euros), parmi lesquels la suite de la 2<sup>ème</sup> phase de la réhabilitation du collecteur Marceau aval (2.223.535,40 euros), les interventions sur la liaison Nord Coteaux (509,04 euros), le collecteur du Nord (2.451.196,81 euros) et la réhabilitation des secteurs Berthier- Gouvion- Saint Cyr (7.190,79 euros) ;
  - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 1.147.448,46 euros. Elle comprend en 2019 les travaux de la Villa du Bois d'Ormes (19<sup>ème</sup>), de la rue des Tourelles (20<sup>ème</sup>), de la rue du capitaine- Madon (18<sup>ème</sup>), du passage Turquetil (11<sup>ème</sup>), de la rue Gonnet (11<sup>ème</sup>) et d'une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux dans le quartier « la Campagne à Paris » (20<sup>ème</sup>) ;
  - des travaux de réhabilitation des réseaux des bois de Boulogne et Vincennes qui ont été réalisés à hauteur de 62.124,66 euros ;
  - des travaux de diagnostic et réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 4.978.247,49 euros. En 2019, 4.432 branchements particuliers ont été diagnostiqués et 1.149 réhabilités.
- Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. Il s'élève à 7.232.026,60 euros et comprend :

- 4.629.034,15 euros de réparation d'ouvrages ;
- 1.330.640,56 euros de travaux de sécurité dont 447.060,37 euros de dépose d'anciennes canalisations de la société SUDAC (société urbaine d'air comprimé), 187.812,93 euros de remplacement de trappes d'accès du curage et 604.520,42 euros de travaux divers (réparation de voûtes, re-scellement de tampons, remplacement de mains courantes, remblais de branchement de regards d'égout) et 58.452,24 euros de travaux préparatoires à la rénovation VPE ;
- 807.580,17 euros de travaux dans les locaux délégués à la DCPA, de divers travaux sur le site Delesseux, de rénovation à l'accès de la VPE, des travaux sur le site Commandeur (peintures, électricité, aménagement des étages), ainsi que pour le circuit propre-sale sur les sites Mazas et Trudaine ;
- 464.771,72 euros ont été dépensés en études et petits travaux préalables à la rénovation de la visite publique des égouts.
- En outre, 8.363.438,14 euros ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface, dont 7.447.141,86 euros liés à de petits aménagements de voirie ou de l'espace public, 9.776,87 euros de déconnexion du réseau Pyramide, 86.066,67 euros pour l'opération « RATP Debergue », 716.089,39 euros pour l'opération « Marseillaise » et 104.363,35 euros pour les réseaux impactés par l'extension du tramway.
- Enfin, un montant de 711.182,48 euros a été versé au titre des avances sur marché.

|                                      | Chapitre 20         | Chapitre 21       | Chapitre 23          | TOTAL                |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Aménagements structurels</b>      | 1 380<br>435,26     |                   | 5 493 998,77         | 6 874<br>434,03      |
| <b>Gestion automatisée (GAASPAR)</b> | 71<br>006,79        |                   | 1 616<br>835,30      | 1 687<br>842,09      |
| <b>Amélioration des sables</b>       | 40<br>331,49        |                   | 533<br>715,86        | 574<br>047,35        |
| <b>Informatique communication</b>    | 86<br>612,96        | 102<br>829,21     | 644<br>269,53        | 833<br>711,70        |
| <b>Logistique</b>                    |                     | 542<br>249,41     | 723<br>823,54        | 1 266<br>072,95      |
| <b>Travaux de réhabilitation</b>     | 1 970<br>909,23     |                   | 9 414<br>035,02      | 11 384<br>944,25     |
| <b>Grosses réparations</b>           | 163<br>156,31       | 1<br>680,72       | 7 067 189,5<br>7     | 7 232<br>026,60      |
| <b>Avances sur marchés</b>           |                     |                   | 711 182,48           | 711 182,48           |
| <b>Aménagements de voirie</b>        | 86<br>066,67        |                   | 8 277<br>371,47      | 8 363<br>438,14      |
| <b>Travaux dans les ZAC</b>          | -                   | -                 | -                    | -                    |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>3 798 518,71</b> | <b>646 759,34</b> | <b>34 482 421,54</b> | <b>38 927 699,59</b> |

### 1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16 et 020)

Les dépenses consacrées aux subventions, emprunts et dettes assimilées se sont élevées à 5.325.679,59 euros.

Le reversement au SIAAP de la part de subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie correspondant à sa participation dans les opérations (nature 13111) s'est élevé à 1.073.408,21 euros.

L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'eau Seine - Normandie s'élève à 2.917.622,30 euros.

L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève, quant à elle, à 1.334.649,08 euros.

### 1.2.3. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 212.369,01 euros et ont concerné les réaménagements de réseaux liés au prolongement de la ligne 11.

### 1.2.4. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 4.975.765,28 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions reçues de l'AESN (nature 13911 : 4.355.736,44 euros et nature 13918 : 129.893,04 euros), de la région Ile-de-France (nature 13912 : 108.729,30 euros), de la Ville de Paris (nature 13914 : 37.671,82 euros), du SIAAP (nature 13916 : 330.354,21 euros), de fonds structurels européen (nature 13917 : 13.380,47 €). Parallèlement, ce montant a été crédité en recettes d'ordre, au chapitre 042 de la section d'exploitation. Cette opération retrace l'amortissement des subventions.

## **1.3. Recettes d'investissement**

Les titres émis au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 46.777.640,69 euros.

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre) ont été recouvrées à hauteur de 78,6 %. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser d'emprunt d'équilibre.

### 1.3.1. Aides et subventions (chapitre 13 et 16)

Le montant total des aides et subventions perçues s'élèvent à 9.659.892,76 euros.

Les aides en provenance de l'AESN se sont élevées à 6.235.514 euros en 2019. Elles se répartissent en 56,2 % de subventions et 43,8 % d'avances :

- les subventions, d'un montant de 3.499.528 euros portées sur la nature 13111, correspondent à des travaux contribuant à la protection du milieu naturel. Elles intègrent le solde d'opérations antérieures ;

- les avances ou « prêts à taux zéro » portés sur la nature 1678 se sont montés à 2.735.986 euros.

Les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancement se sont élevées à 3.424.378,76 euros sur les opérations suivantes : collecteur Marceau aval, refonte du poste central de supervision GAASPAR et renouvellement des trappes d'accès.

### 1.3.2. Les recettes en compte de tiers (chapitres 45)

En compte de tiers (chapitre 45), 190.700,35 euros ont été versés par la RATP pour le dévoiement du réseau nécessaire au prolongement la ligne 11 du métro.

### 1.3.3. Les amortissements (chapitre 040)

La somme de 25.985.015,40 euros correspond à la participation de la section d'exploitation aux dépenses d'investissement, au titre des amortissements (mouvement d'ordre).

### 1.3.4. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Une recette d'ordre de 2.138.546,30 euros est enregistrée au chapitre 041, nature 238. Elle correspond à la récupération d'avances, qui trouve son pendant en dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 041, nature 2315).

Une recette d'ordre de 1.409.479,26 euros est enregistrée au chapitre 041, nature 2031 pour le transfert d'anciens frais d'études suivies de travaux sur le compte travaux.

## **1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement**

### 1.4.1. Le solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 51.580.059,77 -euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 46.777.640,69 -euros ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2019 de la section d'investissement est déficitaire pour un montant de 4.802.419,08 -euros ;
- le déficit cumulé constaté à la fin de l'exercice 2018 était de 1.724.427,97 euros .

Le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à 6.526.847,05 euros.

#### 1.4.2. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 1.503.040,93 euros . Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019.

#### 1.4.3. Le besoin de financement de la section d'investissement

Le besoin de financement correspond au solde d'exécution (6.526.847,05 euros), complété du montant des restes à réaliser (1.503.040,93) .

Au titre de l'exercice 2019, ce montant s'élève à 8.029.887,97 euros.

Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2020 en section d'investissement (D001).

## **2. SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 100.624.425,49 euros lors du budget supplémentaire de l'exercice 2019.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- le montant des mandats émis est de 88.258.255,86 euros ; le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 97,2 % des crédits ouverts et 98 % en incluant les restes à réaliser ;

- le montant des titres émis est de 96.128.391,95 euros ; les recettes réelles (hors opérations d'ordre) ont été recouvrées à hauteur de 99,4 %.

### **2.1. Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de l'exercice 2019 s'élèvent à 88.258.255,86 euros.

#### **2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 60 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 37.647.358,43 euros et le montant des crédits mandatés est de 36.893.745,37 euros, soit un taux de consommation de 98 % et de 99,3 % avec les restes à réaliser.

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- les frais d'eau non potable (nature 60611) d'un montant de 14.087.659,14 euros. 635.055,73 euros ont été consommés en autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé) pour alimenter les usines, l'atelier, le magasin et l'ensemble des autres sites du Service technique de l'eau et de l'assainissement ;

- le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287), qui s'élève à 7.498.200 euros ;

- les dépenses d'entretien et de maintenance (nature 615), pour 7.541.563,54 euros. Elles sont constituées à 70,1 % de frais de curage et de réparation du réseau d'assainissement, à 24,4 % de frais de maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d'interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique. Les 5,6% restants sont dédiés aux opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision de palans, chariots, élingues, pinces d'accroches etc.), aux vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) et aux réparations de véhicules TAM ;

- les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. 190 conventions ont été passées à ce titre en 2018. Les dépenses s'élèvent à 1.931.642,45 euros en 2019. Elles donnent lieu à recettes sur la nature 704, sous forme d'avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d'opération ;

- la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), d'un montant de 1.154.829,38 euros ;

- les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1.090.683,45 euros, pour la surveillance de l'état du réseau canalisé par inspection télévisée, les frais d'analyse liés au développement des contrôles de rejets illicites en égout ou encore la réalisation de prélèvements liés au contrôle « amiante » ;

- enfin, les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 258.157,19 euros. Un effort de formation important (201.350,62 euros) est poursuivi sur les formations biocides, les habilitations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC) et les premières sessions de maintien des acquis des compétences CATEC pour les agents amenés à descendre dans le réseau. Les dépenses comprennent aussi l'acquisition, auprès de Météo France, de données météorologiques fines pour permettre une meilleure anticipation des niveaux de pluie et de crue, améliorer la gestion des flux dans le réseau et limiter ainsi les déversements dans le milieu naturel, l'achat de documentation technique et la transcription de plans électriques (56.806,57 euros).

#### 2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un montant de 24.209.874,32 euros a été mandaté en dépenses de personnel (rémunération et charges sociales incluses) sur 24. –888.370 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 97,3 %.

–

#### 2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 620.000 euros de crédits ouverts, 487.950,17 euros ont été mandatés en 2019.

251.574,32 euros correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs, lors de l'ajustement des soldes de comptes de tiers (nature 673), 275,85 euros au règlement d'intérêts moratoires (nature 6711).

Par ailleurs, les crédits consacrés à l'aide internationale sur la nature 6743, par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes, s'élèvent à 229.905 euros répartis comme suit :

- le solde, d'un montant de 12.905 euros, de la subvention à l'ONG « Le Partenariat » pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire dans les régions de Matam et Saint-Louis (Sénégal) ;

- la 1<sup>ère</sup> partie du solde, d'un montant de 32.000 euros, de la subvention à l'ONG « Migration et Développement » pour son projet d'assainissement écologique dans la province de Tiznit, commune d'Ouijjane (Maroc) ;

- la 2<sup>ème</sup> tranche, d'un montant de 90.000 euros, de la subvention à l'ONG « Kynarou » pour son projet « Watsan phase 2 » d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la gestion des déchets ménagers (Inde) ;

- la 1<sup>ère</sup> tranche, d'un montant de 60.000 euros, de la subvention à l'ONG « Inter Aide » pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services de maintenance pour les populations rurales de 4 districts de Sierra Leone ;

- le solde de la subvention versé au GRET (groupe de recherches et d'échanges technologiques) pour le projet d'appui aux initiatives des communes pour l'hydraulique et l'assainissement à Tiguent en Mauritanie à hauteur de 35.000 euros.

Les autres charges exceptionnelles (nature 678) correspondent à des montants de franchise en dommages matériels et immatériels consécutifs à des sinistres -(3.550 euros).

#### 2.1.4. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, d'un montant de 25.985.015,40 euros.

-Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

#### 2.1.5. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 486 610,25 euros (sur le chapitre 011). Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019 et seront repris au budget supplémentaire 2020.

### **2.2. Recettes de fonctionnement**

Les recettes constatées sur la section d'exploitation totalisent 96.128.391,95 euros pour un montant prévisionnel de 99.552.836,45 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 96,5 %.

#### 2.2.1. Redevance d'assainissement

La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 67.984.182,88 euros. La « part collecte » reversée par Eau de Paris s'élève ainsi à 65.781.684,21 euros et la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure à 2.193.241,29 euros. La redevance pour les rejets de chantier se monte à 9.257,38 euros.

#### 2.2.2. Contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales

Le versement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris (nature 7063) s'élève à 18.182.000 euros.

#### 2.2.3. Primes d'exploitation versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et autres subventions

Le montant total des subventions d'exploitation s'est élevé à 153.569 euros. Ce montant correspond au versement au titre de la cellule d'assistance technique pour les rejets non domestiques (ex-Satése), (nature 7481).

Enfin, un montant de 969.153,06 euros (nature 747) a été perçu en 2019 au titre de la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

#### 2.2.4. Produits divers de gestion courante

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent ainsi à 2.027.414,65 euros. Ces recettes recouvrent les redevances payées pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie et informatique (natures 75881 à 75885).

#### 2.2.5. Autres prestations de service

Un montant de 279.112,83 euros (nature 7068) a été perçu en 2019 pour prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau).

#### 2.2.6. Remboursement de travaux pour compte de tiers

En lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des travaux effectués pour le compte de tiers s'élèvent à 1.079.654,23 euros (nature 704).

#### 2.2.7. Autres produits exceptionnels

290.878,66 euros ont été titrés, correspondant à des dégrèvements, des dédommagements d'assurance, d'avoirs divers et d'annulations de mandats sur exercices antérieurs.

#### 2.2.8. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre le montant annuel de l'« amortissement » des subventions d'investissement pour 4.975.765,28 euros. Cette recette d'ordre est alimentée à partir de la section d'investissement.

### **2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation**

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 88.258.255,86 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 96.128.391,95 euros ;
- le résultat de l'exercice 2019 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 7.870.136,09 euros .÷

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2018, soit 1.071.589,04 euros , (hors part affectée à la section d'investissement) , le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2018 représente 8.941.725,13 euros.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2020 et permettra de couvrir le déficit de la section d'investissement et l'inscription des restes à réaliser. ÷

Il sera donc inscrit, pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) \_et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris